

AEC

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros

Siège social : 25 avenue des anciens combattants d'AFN , 13700 MARIGNANE
498 638 725 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 juin 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 374 976 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	374 976 euros
------------------------	---------------

prélèvement sur les réserves	375 024,00 euros
------------------------------	------------------

- sur le compte « **autres réserves** » qui avant affectation s'élevait à 639 252

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	750 000 euros
---	---------------

A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 1500 euros par action	750 000 euros
---	---------------

Le solde du compte « **autres réserves** » s'élève après affectation à : 264 228 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le avant le 15 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 750 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

500 000,00 euros, soit 1 000,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

300 000,00 euros Soit 600,00 euros par part

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2023 :

250 000,00 euros Soit 500,00 euros par part

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000 euros

Certifié conforme , Le Président



1 BILAN SIMPLIFIE

DGFP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise		SAS AEC GAMC		25 avenue des combattants d'af		Néant		
Adresse de l'entreprise		13700 Marignane		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		4 9 8 6 3 8 7 2 5 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31/12/2024		31/12/2023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	30 000	012		30 000	30 000	
	{ Fonds commercial*							
	{ Autres*	014	396	016	396			
	Immobilisations corporelles*	028	75 259	030	37 311	37 947	45 473	
	Immobilisations financières* (1)	040	280 000	042		280 000		
Total I (5)		044	385 654	048	37 707	347 947	75 473	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	11 000	066		11 000		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	128 398	070		128 398	173 817
			{ Autres * (3)	072	908 899	074		908 899
	Valours mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	66 971	086		66 971	288 685	
	Charges constatées d'avance *	092	776	094		776	1 285	
	Total II	096	1 116 044	098		1 116 044	1 150 385	
Total général (I + II)		110	1 501 698	112	37 707	1 463 991	1 225 858	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000		5 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			500		500	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			639 252		510 536	
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			374 976		378 717	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			1 019 728		894 753	
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			5 083		18 416	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			403 590		249 948	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	34 458		34 458		62 309	
	Comptes courants d'associés	173						
	Autres dettes	175			1 132		432	
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176			444 263		331 105	
Total général (I + II + III)		180			1 463 991		1 225 858	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		280 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AEC GAMC		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214						
		intracommunautaires	217	218	821 801		753 165			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	252 326		192 345			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	1 074 127		945 510			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	374 340		270 605			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 667	244	1 667		1 319			
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	7 526		7 526			
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	195 355		166 584		
			260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	578 887		446 034			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	495 239		499 476			
RÉINTÉGRATIONS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290			485			
	Charges financières (V)			294	937		673			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }		347		300					
			348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	119 326		120 572			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	374 976		378 717			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	374 976	314					
DÉDUCTIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	119 326					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)	138	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	494 302	Déficit col. 2	354			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	494 302	Déficit col. 2	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 463 991 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 074 127 euros** et un total **charges** de **699 151 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **374 976 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement majeur.

En raison de son activité, l'entreprise constate, que la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 n'a pas eu d'impact sur les comptes clos au 31/12/2020.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.